

## NOUER UN PARTENARIAT AVEC LES ARCHITECTES POUR PERMETTRE L'ÉMERGENCE DE SOCIÉTÉS MIXTES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

## DE NOUVEAUX ENJEUX QUI NÉCESSITENT UNE MAÎTRISE D'ŒUVRE FRANÇAISE ENCORE PLUS PERFORMANTE

Avec le changement climatique, la révolution numérique ou encore les nouvelles technologies, les projets de construction se complexifient (innovations dans le domaine des matériaux, digitalisation, connectivité du bâtiment, intégration du cycle de vie du bâtiment dès la conception, réglementations thermiques et acoustiques croissantes, exigences accrues des clients, etc.).

Pour rivaliser avec les leaders mondiaux du secteur, la maîtrise d'œuvre française doit être à même de travailler de concert en mutualisant les expertises des différentes professions intervenant sur un projet.

## UN CADRE LÉGISLATIF OBSOLÈTE ET CONTRAIGNANT

La loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 prévoit que les sociétés d'architecture soient majoritairement détenues par des architectes et que les personnes morales non architectes ne puissent détenir plus de 25% du capital de ces sociétés. **Cette situation est sclérosante à plusieurs niveaux :** 

- → Elle crée une asymétrie vis-à-vis des professions qui sont à son interface : ainsi, s'il est possible pour une société d'architecture de réaliser de l'ingénierie, il est impossible pour une entreprise d'ingénierie d'intégrer l'ensemble des spécialités de conception, dont l'architecture.
- Cette législation ne permet pas la constitution de sociétés de maîtrise d'œuvre d'envergure et conduit à une atomisation de la profession<sup>17</sup>.
  - La Commission européenne<sup>18</sup> a publié une recommandation invitant la France à se pencher sur l'incidence des restrictions concernant la forme des sociétés d'architecture et la détention de capital qu'elle a mises en place.

Les sociétés d'architecture britanniques, suisses, néerlandaises ou des pays nordiques, qui ne sont soumises à aucune règle sur la constitution du capital, figurent parmi les leaders mondiaux<sup>19</sup>.

D'aucuns ont trouvé un moyen légal de contourner ce cadre, en créant des sociétés mixtes de maîtrise d'œuvre en Europe, qui viennent en France réaliser des projets d'architecture, ce qui ne constitue pas une solution pérenne.

## LES SOLUTIONS POUR NOUER DES PARTENARIATS ÉTROITS AVEC LES ARCHITECTES

Pour affronter la concurrence internationale et répondre aux défis de la transition énergétique et des évolutions technologiques du cadre bâti, les entreprises d'ingénierie proposent de permettre l'émergence de sociétés mixtes de maîtrise d'œuvre, regroupant l'intégralité des composantes architecturales, économiques et techniques de la maîtrise d'œuvre. Pour ce faire, il serait nécessaire que :

- 1. les entreprises d'ingénierie puissent participer plus facilement au capital des sociétés d'architecture et soient en mesure de détenir la majorité du capital : il s'agit ainsi de lever la limite de 51% du capital d'une société d'architecture devant être détenu par un architecte;
- 2. l'indépendance de la maîtrise d'œuvre vis-à-vis des constructeurs, des promoteurs et des industriels soit préservée, afin d'éviter des dérives potentielles. Si la profession le souhaite, des mesures d'accompagnement, spécifiques aux plus petits cabinets, pourraient être imaginées ;
- 3. les salariés diplômés en architecture, inscrits au tableau de l'ordre aient la possibilité de signer un permis de construire, tout en exerçant dans une entreprise d'ingénierie.

<sup>17</sup> Une enquête menée en 2014 par l'IFOP pour le CNOA indique que 52 % des architectes inscrits à l'Ordre travaillent seuls, 14 % emploient 1 salarié, 14 % emploient 2 salariés, 7 % emploient 3 salariés, 8 % emploient de 4 à 6 salariés, 8 % emploient 7 salariés ou plus.

<sup>18</sup> Communication de la Commission européenne sur les recommandations de réformes en matière de réglementation des services professionnels, 10 janvier 2017

<sup>19</sup> Selon le rapport d'information sur la création architecturale de juillet 2014, « au total, plus d'une centaine d'agences exportent à l'étranger » sur près de 30.000. Dans le demier classement international, on dénombre 13 européens mais aucun français parmi les 50 plus grandes agences d'architectes.